

La Cour des comptes épingle des fonctionnaires du MDRE

La fin de l'impunité?

La Cour des comptes a sommé, la semaine dernière, cinq fonctionnaires du ministère du Développement rural et de l'Environnement, dont un ancien secrétaire général du département, de restituer au trésor public la somme de trois cents millions d'ouguiyas qu'ils auraient détournés des fonds du plan d'urgence consacrés aux cul-

tures fourragères et aux zones humides. C'est la première fois, depuis 1996, que cette cour épingle des fonctionnaires pour un détournement de fonds publics.

L'affaire remonte au mois de juillet 2003. Elle a été déclenchée par l'éphémère MDRE de l'époque, Mohamed Mahmoud Ould Valili Ould Abidine. Dès sa nomination à la tête du dépar-

tement, il avait écrit (vraisemblablement sur ordre du premier ministre, Sghaïr Ould M'Bareck) à la Cour des comptes pour demander le contrôle du travail de la cellule qui gère le projet des cultures fourragères et celui des zones humides. Ces deux projets étaient financés, dans le cadre du plan d'urgence, à hauteur d'un peu plus d'un milliard d'ouguiyas. L'ancien ministre, très peu renseigné sur le fonctionnement et les procédures de

Suite en page 3

La fin de l'impunité?

Suite de Une

la Cour, avait demandé aux auditeurs de lui rendre leurs conclusions rapidement. L'affaire semblait très urgente. Mais cela n'a quand même pas bouleversé les habitudes de la Cour. Et les auditeurs ont pris tout le temps nécessaire pour achever la procédure de contrôle. Ils avaient consulté les documents mis à leur disposition et ils se sont déplacés pendant un mois à l'intérieur du pays pour vérifier sur le terrain l'exécution des travaux décrits dans les documents de ces deux projets. Après cette première étape de l'enquête, ils avaient envoyé des observations aux fonctionnaires intéressés. Sur la base des réponses de ces derniers, la Cour des Comptes a adressé des mises en demeure pour restituer dans un délai de 72 heures la somme de 335,8 millions ouguiyas à Cheikh Ould Die, ex-secrétaire général du ministère, Ahmed Ould Bennane, coordinateur du projet Cultures fourragères, Bâ Mamadou Abdoul, coordinateur du projet Zones Humides, Ely Salem Ould Amar, délégué MDRE du Gorgol, Mohamed Ould Deddahi, comptable de la cellule. Parmi ces cinq personnes, l'ancien secrétaire général Ould Die semble être le plus accablé par les conclusions de la Cour. On le somme de payer, lui et Ahmed Ould Benane la somme de 123 millions. L'enquête l'associe aussi avec Bâ Mamadou Abdoul dans le détournement de 197 millions. De son côté, Bâ Mamadou

Abdoul doit restituer en plus de cela la somme de trois millions. Les deux autres personnes concernées: Ely Salem Ould Amar et Mohamed Ould Deddahi doivent payer respectivement 1,8 million et 11 millions.

Une source de la police indique que les mise en demeure pourraient être transmises aux intéressés à la veille du week end. Cela veut dire que le délai accordé aux personnes inculpées par la Cour des Comptes dans cette affaire expirera le dimanche prochain. Mais l'expiration du délai n'implique pas nécessairement l'interpellation des cinq fonctionnaires concernés.

Manoeuvre ou volonté réelle de transparence?

Contrairement à ce qu'on peut penser, l'affaire du MDRE n'a rien à voir avec la conjoncture actuelle, marquée par une forte demande de l'opinion pour réprimer la délinquance financière dans la gestion des fonds publics. Cette affaire a été initiée quelques mois avant l'élection présidentielle et elle ne concerne que ce qu'on peut appeler des "seconds couteaux". Les grands prédateurs de la République impliqués dans le détournement des fonds du plan d'urgence, de la vente avortée de la raffinerie de Nouadhibou, des marchés de gré à gré... coulent leurs jours tranquille-

ment. Et n'ont jamais été inquiétés. Tout le monde se rappelle en effet les deux affaires Ould Moïchine (ancien maire de Nouadhibou) et Ould Waqhef (coordinateur du Projet oasis) initiées en 96 par la Cour des Comptes et qui se sont terminées par un acquittement pour le premier et par une liberté provisoire synonyme d'un non lieu pour le second. Depuis lors, on n'a plus jamais entendu parler de la Cour des comptes malgré les détournements à ciel ouvert des deniers publics. On ne sait pas maintenant ce qui a changé depuis dans la gestion du pays ou dans la volonté de nos dirigeants.

Rien n'indique que cette affaire ira à son terme. La Cour des comptes ne peut pas enclencher une procédure judiciaire. Ses prérogatives se limitent à l'envoi de mises en demeure. C'est au gouvernement de donner une suite judiciaire à l'affaire. Ou l'enterrer.

La Présidence a toujours approuvé son programme d'action annuel et ses différents présidents n'ont presque jamais interféré dans le travail des auditeurs. Ce qui n'a pas empêché la mauvaise gestion et les détournements de continuer au vu et au su de tout le monde. Comme si l'impunité était désormais érigé en règle.

BEN ABDELLAH